

Département de l'Isère ----- Arrondissement de Grenoble	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU VERCORS EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 6 mars 2020
Membres en exercice 26 présents 20 votants 23 Convocation du : 28/02/2020 Compte-rendu affiché le : 13/03/2020	L'an deux mille vingt, le six mars, le Conseil de la communauté de communes du massif du Vercors s'est assemblé en session ordinaire, à Villard-de-Lans, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Franck GIRARD <u>Étaient présents</u> : tous les membres en exercice à l'exception de : Véronique BEAUDOING, Pierre BUISSON (pouvoir à Isabelle COLLAVET), Thierry GAMOT (pouvoir à Franck GIRARD), Patrick GONDRAND, André GUILLOT (pouvoir à Catherine SCHULD) et Jean-Paul UZEL Monsieur Thomas GUILLET est désigné comme secrétaire de séance

Délibération n°31/20 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Tous budgets

- Considérant les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,
- Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux budgets principal, silo bois écosite, télespace et zones d'activités économiques (ZAE),
- Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil communautaire du 14 février 2020,
- Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes présentés par le Président.

Sur proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif et les budgets annexes pour l'exercice 2020 tels que décrits et conformément aux montants ci-dessous :

Le budget principal, pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

- | | |
|-----------------------------|--------------------------|
| - fonctionnement | - investissement |
| ○ dépenses : 8 386 051,48 € | ○ dépenses : 1 841 430 € |
| ○ recettes : 8 386 051,48 € | ○ recettes : 1 841 430 € |

Le budget télespace, pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

- | | |
|------------------------|---------------------------|
| - fonctionnement | - investissement |
| ○ dépenses : 152 294 € | ○ dépenses : 510 873,05 € |
| ○ recettes : 152 294 € | ○ recettes : 510 873,05 € |

Le budget silo bois écosite, pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| - fonctionnement | - investissement |
| ○ dépenses : 251 594,60 € | ○ dépenses : 338 330,38 € |
| ○ recettes : 251 594,60 € | ○ recettes : 338 330,38 € |

Le budget ZAE, pour l'exercice 2020, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| - fonctionnement | - investissement |
| ○ dépenses : 797 091,55 € | ○ dépenses : 991 851,55 € |
| ○ recettes : 797 091,55 € | ○ recettes : 991 851,55 € |

Approuvé à la majorité des voix exprimées avec 2 abstentions (Catherine SCHULD et son pouvoir).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.


 Franck GIRARD,
 Président de la Communauté de communes